



# Association de Gestion des Animations Sociales Le Monastère



## PROJET EDUCATIF 2016/2017



# I / PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'A.G.A.S. est une association à but non lucratif (loi 1901) fondée le 17 janvier 1990 dont le but est de promouvoir et favoriser l'organisation d'activités éducatives et de loisirs dans les domaines culturels, artistiques et sportif en vue de développer les liens sociaux au sein de la commune en intégrant l'ensemble des générations (article 2 des statuts de l'association).

## L'A.G.A.S. au cœur de la politique jeunesse de la commune

La municipalité de Le Monastère et l'A.G.A.S. entretiennent un partenariat étroit au service de la politique jeunesse communale.

L'A.G.A.S. par convention annuelle signée avec la commune s'engage à participer activement au développement social et culturel de la commune en poursuivant les objectifs définis au point I-2.

La commune accompagne l'A.G.A.S. dans cette mission par :

- La mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation
- L'attribution de subventions
- La mise en œuvre avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aveyron d'un Contrat Enfance Jeunesse
- La mise à disposition de locaux
- La participation de représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'association.
- La mise en place d'un groupe de suivi qui se à minima deux fois l'an

**Ce présent projet s'inscrit pleinement dans le Projet Educatif de Territoire mis en œuvre par la commune de Le Monastère.**

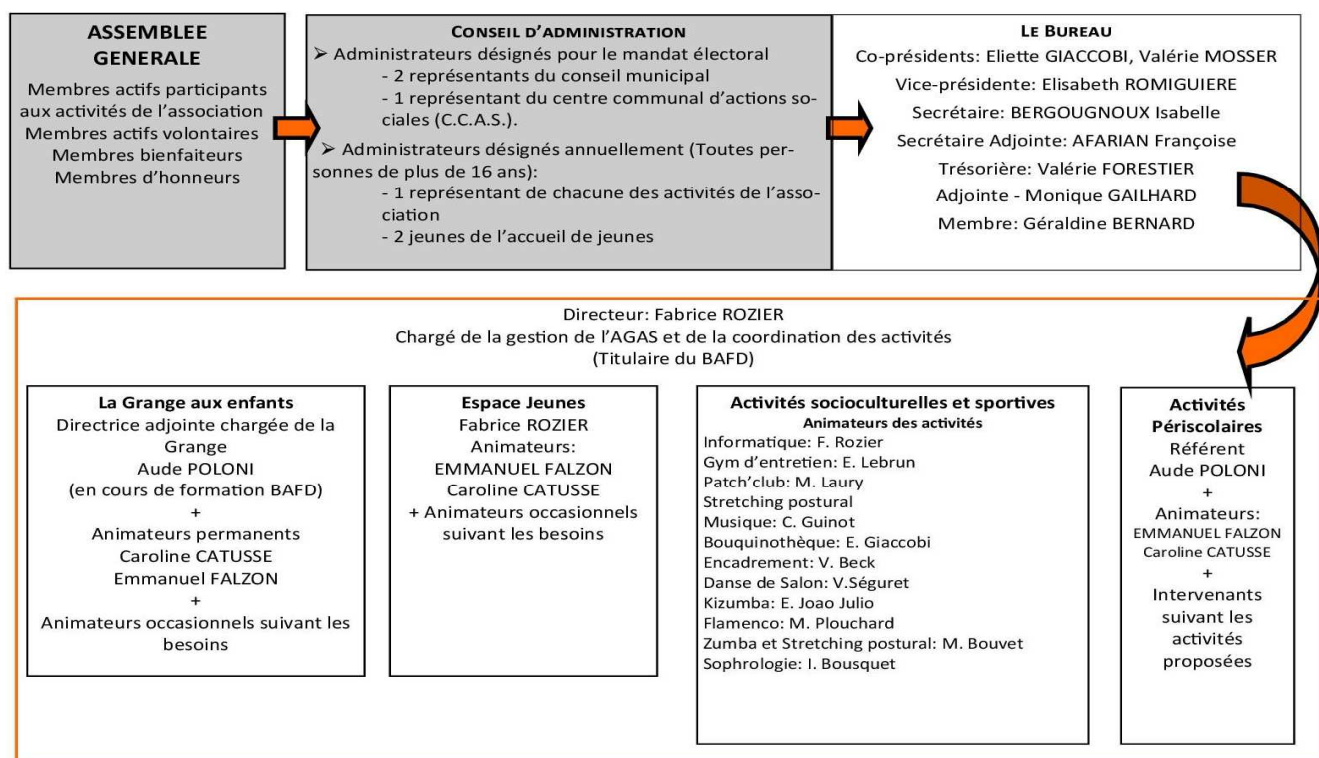
## I-1/ Composition

L'association est composée de :

- Membres actifs : Ils paient une adhésion annuelle familiale et participent aux activités.
- Membres bienfaiteurs : Ils soutiennent l'association financièrement ou matériellement.
- Membres d'honneurs : Décerné par le conseil d'administration ce titre honore des personnes qui ont rendu des services importants à l'association.

## I-2/ Organisation administrative et technique

### A / Organigramme



## B / Le bureau de l'association

➤ <i>Co- présidents :</i>	Mme GIACCOBI Eliette Mme MOSSER Valérie
➤ <i>Vice- Présidente :</i>	Mme ROMIGUIERE Elisabeth
➤ <i>Trésorière :</i>	Mme FORESTIER Valérie
➤ <i>Trésorière Adjointe :</i>	Mme GAILHARD Monique
➤ <i>Secrétaire :</i>	Mme BERGOUGNOUX Isabelle
➤ <i>Secrétaire adjointe :</i>	Mme AFARIAN
➤ <i>Membres du bureau :</i>	Mme BERNARD Géraldine Mme GUINOT Claire

## I-2/ Nos objectifs

L'A.G.A.S. s'engage à participer activement au développement social et culturel de la commune de Le Monastère :

- En donnant aux jeunes la possibilité de d'expérimenter, de se former et d'innover à travers la réalisation de projets spécifiques, en entretenant des activités permanentes en direction de la jeunesse (programmes d'animations enfants, programmes d'animations adolescents, accompagnement de projets de jeunes, échanges interculturels)
- En favorisant la convivialité à travers l'organisation et la mise en place de clubs d'activité (ateliers de loisirs pour enfants, ateliers de loisirs pour adultes, activités sportives et culturelles).
- En favorisant le rapprochement des générations et des groupes sociaux dans la commune.
- En garantissant aux adhérents une participation démocratique et en s'abstenant de toute activité politique ou religieuse.

## I-3/ Mise en œuvre du projet associatif : Les champs d'intervention de l'AGAS :

Afin d'atteindre ses buts l'association anime et coordonne :

- Des activités ouvertes tous : Yoga, patchwork, gymnastique d'entretien, stretching postural, ateliers initiation informatique, peinture, musique, encadrement, bouquinothèque, danse de salon, Kizumba, théâtre, sophrologie, zumba, flamenco,
- Des activités dans le cadre des temps d'activités péri scolaire pour les enfants de l'école primaire de Le Monastère « l'école des 4 rives ».
- Un accueil de loisirs, « la grange aux enfants », ouvert aux enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les petites et grandes vacances.
- Un « accueil de loisirs ados » ouvert aux jeunes : lieu de rencontre et d'animation pour les 10/13 ans.
- Un « accueil de jeunes » ouvert aux adolescents : lieu de rencontre et d'animation pour les 14/17 ans.

Pour atteindre ses objectifs l'A.G.A.S. peut aussi développer des manifestations festives et culturelles, des échanges internationaux, des actions à caractère social...

## I-4/ Le financement de l'association :

Les ressources financières de l'association sont :

- Le produit des adhésions à l'association : cotisations familiales annuelles.
- La participation financière des familles aux frais des activités.
- Les subventions perçues de la Mairie du Monastère.



- Les fruits du Contrat Enfance Jeunesse passée entre la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole, la commune et l'association.
- Les subventions perçues de la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole, le Centre Communal d'Action Sociale.
- Des subventions perçues au titre de projets spécifiques (C.A.F., Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées...)

#### I-4 / Déclaration, agrément et affiliation :

L'A.G.A.S. est déclarée auprès de la préfecture de l'Aveyron.

L'association est enregistrée en tant qu'organisateur d'accueil de mineurs auprès du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

L'AGAS se veut une structure ouverte ainsi l'affiliation à la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron (F.O.L 12), permet de trouver un soutien dans la gestion de l'accueil de loisirs et nous aide dans la création de projets en collaboration avec d'autres structures.

#### I-5 / Evaluation du Projet

Une évaluation qualitative du projet et quantitative de l'activité est annuellement réalisée par l'association. Cette évaluation permet d'alimenter le débat lors de rencontres de suivi avec nos partenaires :

- Un groupe de suivi composé de Monsieur le Maire du Monastère, de 3 membres du bureau de l'association, d'un membre du conseil municipal et d'un membre du C.C.A.S. est chargé de mesurer l'action éducative et sociale réalisée et d'orienter les actions à venir. Il se réunit deux fois par an au minimum, au plus tard au 15 février et 31 juillet.

Chaque année une évaluation écrite de l'activité de l'association et plus particulièrement du secteur jeunesse est réalisée. Les critères quantitatifs suivants feront l'objet de ce suivi :

- Nombre de familles adhérentes à l'association, répartition communale
- Nombre d'adhérents par section de l'association
- Une évaluation quantitative de l'activité des accueils de loisirs et de l'accueil de jeunes est réalisée deux fois par an dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire que nous accorde la C.A.F.
- Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunes qui concerne les accueils de loisirs ados et jeunes, une évaluation autant qualitative que quantitative est réalisée et discuté avec la Municipalité et la C.A.F. Un bilan écrit est publié à ce sujet chaque année.
- Dans le cadre des activités péri-éducatives, un bilan est réalisé dans le cadre du comité de suivi dans lequel nous siégeons.

Lors de l'assemblée générale annuelle un bilan complet (moral, financier et d'activité est présenté aux membres présents.

Un bilan quantitatif et qualitatif de chacune des sections de l'association permettra de compléter l'évaluation annuelle du projet.

#### I-6/ Diffusion du projet éducatif

Le projet éducatif peut être considéré de fait comme un instrument de communication.

Il est remis à l'équipe d'animation.

Par ailleurs le projet éducatif est communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers.

L'information des familles et des enfants peut se faire par voie d'affichage (photos, textes...) dans la structure, par des réunions et/ou par la remise de documents lors de l'inscription ou par correspondance.

## I-7/ Projets pédagogiques

Le présent projet dresse les objectifs généraux de l'association.

Les directeurs des différents accueils sont en charge, sur les bases du présent projet, de décliner les projets pédagogiques de leurs structures.

Dans la mesure du possible, les projets pédagogiques seront construits en collaboration avec les équipes d'animations qui interviennent dans les structures.

## I-8/ Projet éducatif de territoire (PEDT)

Le présent projet éducatif s'inscrit dans le PEDT mis en place par la commune de Le Monastère pour la période 2015/2018.

Le PEDT est annexé au projet éducatif de l'AGAS en fin de document.





# L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA GRANGE AUX ENFANTS »

## PRESENTATION DE LA GRANGE AUX ENFANTS

### I/ Eléments de contexte

« La grange aux enfants » est un lieu de rencontre et d'échanges existant depuis une vingtaine d'années. Ouvert aux enfants de 3 à 11 ans, il répond tant à un besoin de garde émanant des parents qu'à une demande d'animation faite par les enfants.

Son importance tant pour la vie locale du village dans lequel il est implanté, Le Monastère, que pour le rôle qu'il y joue, nécessite cependant d'expliquer son mode de fonctionnement et le public qu'il accueille.

« La grange aux enfants » est située dans un quartier de lotissements du Monastère : La Marquise. Ce lieu peut, de par sa situation géographique, profiter non seulement de ses propres infrastructures mais aussi de celles de la mairie : un terrain de football/basket-ball, un parcours de santé et des espaces verts plus informels.

Le présent projet s'inscrit aussi dans le projet éducatif du réseau des accueils de loisirs affiliés à la Ligue de l'Enseignement.

### II/ Description de l'accueil de loisirs

#### ↳ Public cible

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans dans la limite de ses capacités fixées par arrêté municipal à 70 personnes. Dans la pratique, l'effectif maximum d'enfants accueillis n'excèdera pas 60 enfants.

Les services de la P.M.I. nous permettent l'accueil de 20 enfants de 3 à 6 ans les mercredis et petites vacances et de 30 enfants de 3 à 6 ans pour les vacances d'été.

Depuis janvier 2004, l'ouverture de notre accueil les mercredis en journée entière, a permis une augmentation lente mais certaine des effectifs ainsi qu'une diversification des quartiers d'origine des enfants. Alors que la majorité des enfants usagers de la structure étaient auparavant issus de la commune du Monastère, aujourd'hui, de nombreux Ruthénois et d'autres communes s'inscrivent.

#### ↳ Le lieu d'accueil

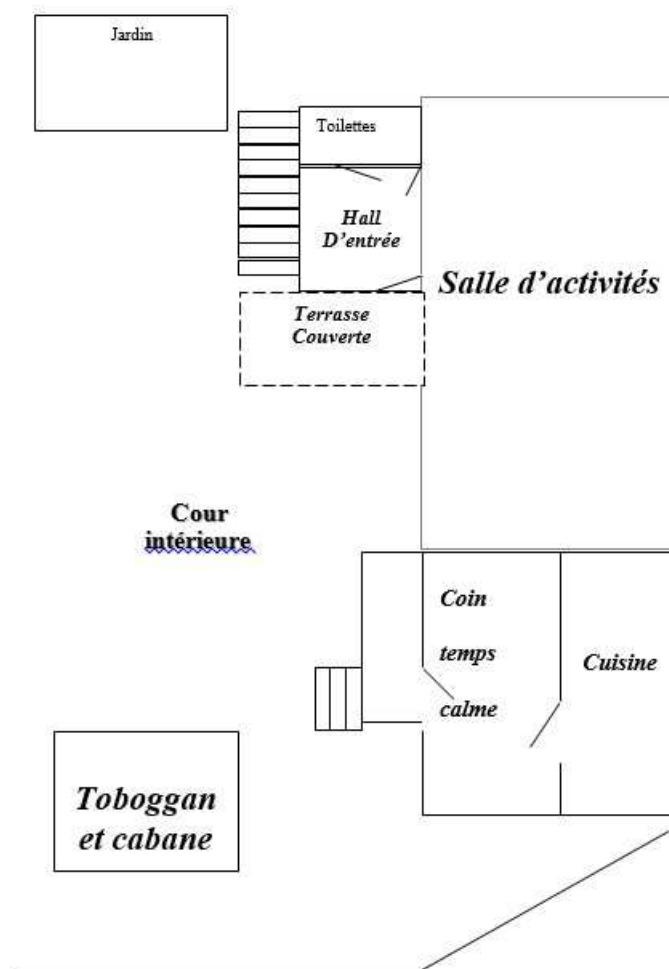
La Grange est un lieu d'accueil qui se veut agréable et convivial par sa configuration, il s'agit en effet d'une ancienne grange entièrement restaurée qui dispose :

- D'une vaste et large salle divisée en différents « coins » :
  - ludothèque, bibliothèque, coloriages et dessins
  - coin d'activité manuelle
  - coin télévision et repos
  - coin "dINETTE",
- D'un hall d'entrée avec coin vaisselle, placards de rangement, poubelles et balais
- De toilettes filles/garçons

Dans le bâtiment annexe :

- D'une cuisine pour faire réchauffer les plats du traiteur
- D'une salle au rez-de chaussée pour le temps calme des plus petits

## Plan du bâtiment, La Grange aux enfants



### ↳ Les temps d'accueil

- Hors vacances scolaires : Le Mercredi de 7h30 à 18h30
- Pendant les vacances : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Des sorties, mini-camps et séjours sont organisés chaque années

### III/ Objectifs généraux et projet éducatif

Objectifs	Moyens	Critères d'évaluation
Apprendre à développer des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide	Mettre en place des règles de vie avec les enfants Proposer des temps de paroles, favoriser le dialogue avec les animateurs, être attentif à la gestion des conflits Accompagner les enfants dans la préparation d'activités Responsabiliser les plus âgés dans les activités et envers les plus jeunes	L'enfant accepte les règles de vie, aide les plus jeunes Il propose des activités, des jeux Il s'investit dans la création de projet
Favoriser l'autonomie	Veiller à ce que l'enfant s'habille seul, soit attentionné avec ses affaires : les range, ne les oublie pas... Faire des groupes d'âge pour adapter les activités à chaque âge	L'enfant est fier de s'habiller, mettre ses chaussures tout seul Il n'oublie pas ses affaires dans le bus ou le soir Il accepte de quitter sa grande sœur ou son grand frère



Favoriser l'ouverture d'esprit, la tolérance et la curiosité pour la nouveauté	Découvrir de nouvelles pratiques culturelles, manuelles et sportives Développer des rencontres entre générations, les enfants d'autres centres de loisirs Visiter des environnements, lieux et des territoires nouveaux	L'enfant est accueillant envers les personnes nouvelles pour lui Il s'adapte au changement d'environnement et manifeste de la curiosité
Permettre le jeu et l'épanouissement corporel et mental à l'extérieur	Lieu privilégié par sa situation, la Grange veut permettre à l'enfant de s'exprimer à travers les jeux naturels et le rapport à la nature environnante.	L'enfant joue avec les matériaux naturels qui sont à sa portée : terre, cailloux, bois....
Permettre l'accueil d'enfants présentant des handicaps	Ouvrir l'accueil à des enfants présentant des handicaps. selon le handicap accompagné d'un éducateur	Le groupe d'enfant s'ouvre à l'autre L'enfant accueilli est heureux de participer à des activités avec d'autres enfants
Respecter le rythme de l'enfant	Reconnaître les besoins de repos, de calme ou de solitude Ne pas hésiter à adapter un temps calme individuel	Les enfants ne souffrent pas d'une trop grande fatigue L'enfant solitaire trouve sa place
Faciliter l'implication des familles dans la vie du centre	Proposer des moments de rencontre réguliers avec les parents : spectacles, expositions, goûters... Proposer de donner des coups de main ou la participation au conseil d'administration, à l'accompagnement aux activités, à la tenue de buvettes, téléthon, à des tâches ponctuelles .... Prendre du temps de discussion à l'accueil	Les parents n'hésitent pas à discuter et à venir lors de manifestations organisées en fin d'après-midi Quelques parents donnent un peu de leur temps pour le fonctionnement de l'association

#### IV/ Evaluation

Un bilan complet est présenté annuellement lors de l'assemblée générale de l'association.

Un bilan quantitatif de l'activité est réalisé en milieu et fin d'année, il est remis à la C.A.F. dans le cadre de la Prestation de Services Ordinaire.

Une réunion mensuelle du réseau des centres affiliés à la Ligue de l'Enseignement permet l'évaluation régulière des projets communs.





# LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRES

## I/ Présentation

Depuis la rentrée 2002, à la demande de la Commune, l'AGAS propose et gère des activités péri-éducatives organisées après la classe. A l'origine, la mise en place de ces activités devait permettre d'alléger les effectifs de la garderie proposée à l'école.

La réforme des rythmes scolaires, appliqués à Le Monastère à partir de la rentrée 2014 ont donné une nouvelle dimension aux activités que nous organisons.

L'adoption et la mise en œuvre par la commune d'un Projet Educatif de Territoire inscrit ces temps périscolaires dans la politique enfance jeunesse développée par la commune et nécessite à compter de la rentrée 2015 qu'ils soient déclarés auprès de la DDCSPP comme accueil de loisirs.

## II /Public concerné

Tous les enfants inscrits à l'école publique « école de 4 rives » de la commune de Le Monastère et dont les parents font la démarche de les inscrire à une ou plusieurs activités périscolaires. L'école accueille les enfants de la maternelle à l'élémentaire soit un effectif total de 144 enfants répartis comme suit :

- Classe PS-MS: 30 élèves
- Classe MS-GS: 24 élèves
- Classe CP: 24 élèves
- Classe CE1-CE2: 22 élèves
- Classe CE2-CM1: 22 élèves
- Classe CM1-CM2: 22

## III/ Lieu d'accueil

Les activités se déroulent en majorité dans l'enceinte de l'école des 4 rives. Nous disposons alors de deux salles de classes, d'une salle informatique et du gymnase.

Certaines activités nécessitant plus d'espace, des salles nous sont réservés au centre social de Le Monastère. Nous pouvons parfois être amenés à utiliser l'espace extérieur constitué par le parc de la Briane. Le centre social et le parc de la Briane sont à quelques minutes à pied de l'école.

## IV /Objectifs

- Permettre à l'enfant d'être acteur dans l'école
- Développer le savoir vivre ensemble :
  - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable
  - Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations
- Une sensibilisation et une vigilance à l'égalité fille/garçon
- Apprentissage du respect de l'autre
- Découvrir la richesse et l'attractivité du territoire, des paysages, dans une démarche de sensibilisation des enfants à leur cadre de vie.

## V/ Organisation des activités périscolaires

- Ils sont mis en place 4 jours par semaine pour une durée d'une heure, de 16h30 à 17h30.
- Ils sont organisés par modules de vacances à vacances.
- 2 activités différentes sont proposées par semaine et par enfant.

- Ces activités sont proposées par tranche d'âge (PS/MS – GS/CP – CE1/CE2 – CM1/CM2).
- Participation sur inscription (1 inscription nécessaire par activité). Les parents restent libres ; les enfants peuvent participer ou non aux activités.
- Le calendrier des activités est communiqué avec les propositions d'inscriptions.
- L'enfant inscrit s'engage à être présent sur la durée du module.
- Il n'est pas prévu d'interruption en cours de séance pour venir chercher les enfants. Les parents doivent attendre la fin de l'activité.
- Un nombre minimum d'enfants est requis pour maintenir une activité.
- Un nombre maximum d'enfants est défini pour le confort et la sécurité.
- L'encadrement est assuré par des personnes diplômées.
- Il n'y a pas d'activités périscolaires la semaine de la rentrée scolaire.

## VI/ Intervenants

Les activités sont gérées et coordonnées par l'association AGAS.

Les activités proposées sont soit organisées par nos animateurs soit par des intervenants extérieur choisis pour leurs compétences dans un domaine donné.

## VII/ Evaluation

Un bilan détaillé qualitatif et quantitatif est présenté annuellement au comité de suivi du Projet Educatif de Territoire. Ce comité réunit tous les acteurs du PEDT.





## L'ESPACE JEUNES

### I/ Historique

- 2001 : la municipalité décide de lancer une enquête auprès des jeunes de 12 à 17 ans de la commune afin d'identifier leurs attentes, leurs souhaits et besoins notamment en terme d'animations. Cet audit a abouti à la création d'une section « spéciale jeunes » au sein de l'Association de Gestion des Animations Sociales (AGAS).
- octobre 2002 : la section Jeunes du Monastère démarre dans un local situé au cœur du village. Les adolescents au nombre de 65 environ, sont âgés de 12 à 17 ans et issus du Monastère.
- octobre 2005 : l'aménagement d'une nouvelle salle dans une vieille grange, située sur les hauteurs du Monastère, proche des nouveaux lotissements, permet une augmentation des effectifs.
- En 2008 : Les nouvelles exigences règlementaires et les besoins spécifiques des jeunes obligent la section jeunes à évoluer; l'accueil de loisirs préadolescents pour les 12 -14 ans et l'accueil jeunes pour les 14 -17 ans sont ainsi créés.
- En 2009 : La transition entre le Contrat Temps Libre et le Contrat Enfance Jeunesse conduit aux actions de développements suivantes : 2 jours de séjours supplémentaire et la création d'un accueil jeunes junior a destination des CM2 afin d'assurer une vraie continuité entre le CLSH et l'Espace Jeunes et assurer ainsi un vrai renouvellement des tranches d'âge sur la structure jeunesse.

### II/ Description

#### ↳ Public cible

Le projet de l'espace Jeunes concerne l'ensemble des jeunes de la commune de Le Monastère et plus largement de l'agglomération du Grand Rodez âgés de 10 à 17 ans.

L'espace Jeunes est chargé par délégation de mettre en œuvre la politique jeunesse défini par le conseil municipal de la commune de Le Monastère.

#### ↳ Les locaux

L'espace Jeunes de l'AGAS dispose d'un local lui permettant d'accueillir les jeunes et d'organiser ses activités, ce local est communal, il est mis à la disposition de l'association. Ce local a été baptisé par l'usage « la salle ».

La salle est située sur les hauteurs de la commune, au cœur des lotissements communaux.

Elle se compose :

- D'une grande salle d'activité équipée d'un comptoir, d'un flipper, d'un babyfoot, d'un coin « salon » avec téléviseur, console de jeux vidéo, jeux de société, équipements sportifs...
- D'une salle informatique équipée de cinq ordinateurs branchés en réseau et connectés à internet.
- De sanitaires
- D'un bureau



Pour organiser ses activités et plus particulièrement les activités sportives, l'espace Jeunes bénéficie d'un accès à la salle polyvalente de Le Monastère située à quelques mètres de la salle.

Si besoin, l'espace Jeunes à accès aux locaux du centre social situé au cœur du village (plusieurs salles dont une grande salle de spectacle).

### III / Les Objectifs généraux

L'espace Jeunes AGAS a pour but :

- D'accueillir les jeunes de toutes origines sociales et culturelles,
- De favoriser l'écoute et le rapprochement entre jeunes,
- De promouvoir et coordonner les initiatives, de prendre en compte et d'accompagner tout projet dont les jeunes peuvent être porteurs
- De favoriser l'ouverture d'esprit, la tolérance et la curiosité pour la nouveauté :
  - en permettant la découverte et l'accès à la pratique d'activités de loisirs sportives, culturelles, artistiques et sociales.
  - en développant des rencontres entre générations, avec des jeunes d'autres structures jeunesse
- D'assurer le lien entre les différents acteurs de la vie associative, du milieu scolaire, et des familles.
- De confronter les jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté et du « mieux vivre ensemble » par le biais du fonctionnement de l'espace jeunes et d'actions collectives.
- De proposer aux jeunes un espace d'information, de sensibilisation et de prévention

### IV/ Les accueils de l'espace jeunes

#### ↳ L'accueil de loisirs PASS'JEUNES (10/13 ans)

#### Les 10/12 ans

Cette période de l'enfance est marquée par d'importants changements dans sa vie quotidienne : Il quitte « son » école pour accéder à celle des grands, le collège, où nombre de ces repères habituels voleront en éclat : nouvelle classe, nouveaux amis, plusieurs professeurs.....

Il est désormais trop grand pour aller au centre de loisirs et trop jeune pour rejoindre les ados.

L'accueil particulier des 10/12 ans doit être une passerelle entre le centre de loisirs et l'accueil de loisirs préadolescent, entre l'enfance et la préadolescence.

#### Les 12/13 ans

Les jeunes de 13 à 14 ans sont moins indépendants que leurs aînés adolescents mais sont en recherche de libertés. Ils ont besoin d'être accompagné d'animateurs qui trouve la juste mesure entre proposer des projets et les susciter.

La législation ne permettant pas la même autonomie aux jeunes de cet âge qu'aux plus de quatorze ans, les projets ne peuvent être totalement semblables. L'accueil de loisirs doit permettre de répondre aux besoins et attentes spécifiques de ces jeunes là.

#### ↳ L'accueil de Jeunes : 14 à 17 ans

Cette période « révolutionnaire » de la vie qui conduit vers l'âge adulte est tout aussi riche d'expériences que de risques. Dans un contexte où le jeune est bien souvent en conflit avec l'autorité, arrimé à sa bande de potes, opposé par principe aux propositions de l'adulte, l'espace Jeunes doit en

premier lieu être un territoire de confiance pour les jeunes où il pourra s'exprimer et être écouté. Les activités ne sont plus proposées par l'animateur, mais par le groupe (animateur compris), discutées et choisies. C'est ainsi que nous pouvons créer un terrain propice au développement des projets de jeunes, aux activités de sensibilisation et de prévention.

### 👉 Camps et séjours :

Ces camps s'inscrivent dans une logique de responsabilisation des jeunes afin de les rendre acteur de leur temps libre. C'est également un moyen pour l'équipe d'animateur d'avoir un contact privilégié avec eux dans un autre contexte, hors de la commune et de leur quotidien.

Bien que l'organisation, la gestion de ces actions soient de plus en plus difficile, il apparaît néanmoins important de maintenir ce type d'activité à haute valeur éducative.

Les camps et séjours peuvent être envisagés soit comme un point fort de l'activité de nos accueils, soit comme une vitrine de nos accueils.

Les séjours permettent de travailler autour de plusieurs objectifs :

- Permettre à un maximum de jeunes de partir en séjour de vacances
- Répondre aux attentes et envies des jeunes exprimées durant l'année
- Responsabiliser les jeunes en les impliquant dans la construction et la gestion des séjours
- Développer des notions de solidarité, de responsabilité et faire découvrir la vie en collectivité.
- S'évader du quotidien par la découverte de nouvelles activités, de nouveaux lieux, de nouvelles personnes
- Créer et renforcer les liens au sein du groupe

Les camps d'été restent un temps fort pour les jeunes qui attendent ce moment avec beaucoup d'impatience. En effet, ces actions permettent de faire participer les adolescents fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs et l'accueil de jeunes, à l'élaboration et à la mise en place des séjours. De plus les camps et séjours permettent les échanges entre nos différents accueils et facilitent la transition des jeunes de l'un à l'autre.



Depuis la rentrée 2015, l'A.G.A.S a restructuré son Espace Jeunes afin de répondre aux mieux aux attentes des familles et des jeunes. Ainsi pour les 10/13 ans, « la passerelle » et l'accueil Juniors ne font plus qu'un accueil « Pass'Jeunes », avec des jours d'ouvertures étendus. L'accueil de jeunes poursuit ses missions tel quel :

### **« Pass'Jeunes » pour les 10/13 ans.**

Le mercredi de 13h30 à 18h00,  
hors vacances scolaire

Du lundi au vendredi de 13h30  
à 18h30 pendant les vacances

Une soirée exceptionnelle par  
vacances de 20h00 à 23h00 et 2  
soirées l'été

« Pass'jeunes » c'est un programme construit à partir des envies des jeunes, il alterne activités à la salle et sorties. Sports collectifs, skate, vélos, graph', paintball, broderie, bowling, kart, création, bande dessinée, activités délirantes... tout peut être au programme, il suffit de le vouloir !

### **« L'accueil de Jeunes » pour les 14/17 ans**

Le vendredi de 20h00 à 23h00 et  
le samedi de 13h30 à 18h30 hors  
vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 13h30 à  
18h30, le mardi et vendredi de  
20h00 à 23h00 pendant les  
vacances

L'accueil de jeunes c'est zéro contrainte ! C'est avant tout des temps pour permettre aux jeunes de se retrouver, de discuter, de disputer ensemble une partie de play, de baby, de faire un match de foot ou de basket et pourquoi pas de monter un projet avec l'aide des animateurs.

L'accueil de jeunes c'est aussi des soirées conviviales autour d'une Pizza, d'un « américain » ou d'une raclette !

### **Projets et séjours pour les 10/17 ans**

L'espace jeunes offre aussi la possibilité aux jeunes de partir en vacances, seul ou avec ses potes, sur un projet qu'ils ont choisi ou qu'ils ont construit, en France ou à l'étranger et cela le moins cher possible.

Chaque année au programme : 5 jours au ski pendant les vacances d'hiver, 6 jours au surf ou ailleurs et des mini-camps de 2 à 3 jours l'été... mais plein d'autres choses sont possibles ! La preuve, en 2013 les jeunes de la salle ont passé 10 jours au Maroc.

### **De nouvelles formules tarifaires accompagnent cette structuration :**

↪ Demi-journée ponctuelles Pass'juniors : **5 €**

↪ Carte Djeun's annuelle : **50 €** - donne accès à tous les temps d'accueil de la saison 2015/2016 (vacances et hors vacances)

↪ Carte Djeun's petites vacances : **15 €** - donne accès à tous les temps d'accueil d'une période de petites vacances

↪ Carte Djeun's été : **20 €** - donne accès à tous les temps d'accueil des vacances d'été

Pour certaines activités spécifiques (sorties par exemple), un supplément au tarif est demandé. Il est indiqué sur le programme.

La participation à nos activités nécessite une adhésion à l'association. Cette adhésion est familiale et est valable du 01 septembre au 31 août de l'année suivante. Pour la saison 2015/2016 son tarif est de 20 € pour une famille du Monastère et 23 € pour une famille habitant hors commune.



### ↳ Activités de proximité :

Ces activités dites de proximité sont réalisées essentiellement les samedis durant les vacances scolaires. Afin d'être ouverte à un plus grand nombre elles se doivent d'être accessibles financièrement. Les jeunes juniors sont également intégrés dans ces activités.

#### Objectifs de ces activités :

- Faire connaître l'espace Jeunes (elles font en quelques sortes office de « produit d'appel »)
- Fidéliser les jeunes
- Permettre la découverte de nouvelles activités, de personnes, de lieux, d'associations.....dans l'environnement immédiat de chacun.
- Permettre au plus grand nombre d'y participer
- Permettre aux jeunes du grand Rodez de pouvoir pratiquer des activités communes afin de mieux se connaître.
- Développer la citoyenneté des jeunes

La programmation de ces activités doit se faire avec les jeunes.

### ↳ Actions de prévention :

L'accueil de jeunes étant de fait un lieu privilégié pour toucher le public adolescent l'espace Jeunes peut se faire le relais d'actions de prévention locales et nationale par :

- La mise à disposition d'information
- L'organisation de discussion, de débat
- La mise en place par les jeunes d'actions de prévention ou de sensibilisation.

## V / Evaluation du projet

### ↳ Les projets de jeunes:

Les projets de jeunes sont en quelque sorte le moyen d'évaluation ultime du projet éducatif de la section jeunes. Lorsque les jeunes sont à l'origine du projet, qu'ils sont en mesure de s'investir dans sa mise en œuvre nous pouvons considérer que les objectifs de la section jeunes sont atteints.

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation permettra aux jeunes de s'impliquer de manière progressive et constante dans la vie de la salle afin que le camp d'été, point d'orgue de l'année, soit un « projet de jeunes » construit par et pour les jeunes. La réussite de ce projet constituera notre évaluation annuelle.

### ↳ Les postes jeunes au conseil d'administration de l'association

Deux postes de membres du conseil d'administration de l'association sont réservés à des jeunes de la section Jeunes. Cela permet aux jeunes de faire valoir leurs avis sur l'activité de la sections jeunes, se positionner lors de décisions qui engage l'association et la section jeunes, se confronter à l'administration d'une association et ainsi relativiser le regard qu'il pourrait porter sur l'activité associative.

### ↳ Le Contrat Enfance Jeunesse

La municipalité de Le Monastère et la Caisse d'Allocation Familiales de l'Aveyron ont conclu un contrat enfance jeunesse pour développer les projets destinés aux jeunes. L'association A.G.A.S. gère ce contrat. Dans ce cadre une évaluation quantitative et qualitative est réalisée annuellement. Ce bilan est discuté lors d'une réunion entre les trois partenaires, il fait l'objet d'une publication.